



BASTILLE · GARNIER · 3<sup>e</sup> SCÈNE

## Conseil d'administration du 28 juin 2017

Point n°6

### Délibération

Vu le décret n° 94-111 du 5 février 1994 modifié fixant le statut de l'Opéra national de Paris et notamment son article 7-1 ;

Vu le point n°6 de l'ordre du jour ;

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil d'administration adopte la délibération suivante :

#### Article unique :

Le Conseil d'administration de l'Opéra national de Paris approuve les perspectives ouvertes par le projet de travaux relatifs à la salle modulable et aux ateliers de construction compte tenu du projet de création d'une Cité du théâtre aux ateliers boulevard Berthier.

A Nanterre, le 28 juin 2017

Bernard STIRN  
Président du Conseil d'administration